

L'ENFANT

Nom : Prénom : Sexe : ☐ M ☐ F
 Né(e) le / / 20 à (lieu de naissance)
 Niveau scolaire : ☐ TPS ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ ULIS
 Classe bilingue breton : ☐ Oui ☐ Non Date de rentrée scolaire : / / 20.....
 Etablissement d'origine : Commune :

LES RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1 : ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre : Autorité parentale : ☐ OUI ☐ NON
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune : ☐ Ploërmel ☐ Autre :
 Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone travail : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable légal 2 : ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre : Autorité parentale : ☐ OUI ☐ NON
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune : ☐ Ploërmel ☐ Autre :
 Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone travail : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Réservé au service

Affectation scolaire au regard du règlement des inscriptions scolaires :

- ☐ Zone nord : école Antoine de Saint Exupéry } Demande de dérogation : ☐ Oui ☐ Non
☐ Zone sud : école Jules Verne }
☐ Zone intermédiaire : école Antoine de Saint Exupéry ou école Jules Verne :
☐ Souhait d'affectation (ploërmelais) ou ☐ Demande de dérogation (non ploërmelais)

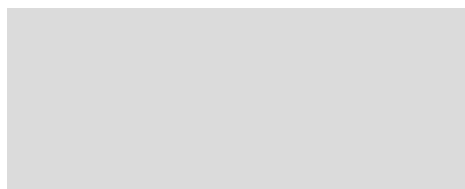
Liste des pièces fournies à l'appui de la demande d'inscription :

- ☐ Livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant
☐ Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
☐ Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (Enfant né à partir de 2018 : 11 vaccins obligatoires)

Le(s) responsable(s) légal(ux) déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis sont exacts et s'engage(nt) à signaler au Service Education Enfance Jeunesse tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.

Signature du(des) responsable(s) légal(ux) :

Date : / / 20.....



CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Nom de l'élève : Prénom :

Ecole d'affectation

☐ École primaire Jules Verne

☐ École primaire Antoine de Saint Exupéry

Cette fiche de renseignements signée par la mairie a valeur de certificat d'inscription **MAIS NE VAUT PAS ADMISSION DEFINITIVE DE L'ENFANT A L'ÉCOLE.**

C'est la directrice ou le directeur de l'école qui prononce l'admission de l'élève.

Fait à PLOËRMEL, le / / 20.....

Cachet de la Mairie

Vous devez à présent prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école.

École primaire Jules Verne	École primaire Antoine de Saint Exupéry
50 rue de Redon Tel : 02 97 74 08 93	1 place Excalibur Tel : 02 97 74 00 36
Directeur : M. Jacques GERARD	Directrice : Mme Gwladys VERMANDE-LECLERC